

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
L'ILE D'YEU



Séance du : 17 septembre 2024
Numéro de la délibération : DEL/BC/17/09/165

<p>Date Convocation 11/09/2024</p> <p>Date Affichage 11/09/2024</p> <p>Nombre de Conseillers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en exercice 27 - présents 16 - procurations 06 - absents 05 	<p>Le 17 septembre Deux Mille Vingt Quatre à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p><u>PRESENTS 16</u> : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Judith LE RALLE, Michel BOURGERY, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Valérie AURIAUX, Rémy BONNIN, Michel CHARUAU, Jean-Marie CAMBRELENG, Didier MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Marie-Thérèse LEROY, Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD,</p> <p><u>PROCURATIONS 6</u> : Alice MARTIN, Sophie FERRY, Sandrine TARAUD, Manuela AUGEREAU, Line CHARUAU et Dany HERBRETEAU qui ont donné respectivement procuration à Didier MARTIN, Carole CHARUAU, Judith LE RALLE, Rémy BONNIN, Marie-Thérèse LEROY et Patrice BERNARD</p> <p><u>ABSENTS 5</u> : Emmanuel MAILLARD, Michel BRUNEAU, Didier Gustave MARTIN, Stéphane GILOT et Jérôme GEAY</p> <p><u>SECRETAIRE</u> : Rémy BONNIN</p>
--	--

OCTROI D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : ASSOCIATION DANSE TWIRLING

Rapporteur : Rémy BONNIN

Dans le cadre des attributions annuelles de subventions et par délibération du 19 décembre 2023 (DEL/NN/23/12/187), l'association Danse Twirling s'est vu allouer une subvention annuelle de 5 000€ sur les 6 500€ initialement demandés.

L'association de danse Twirling a sollicité la Commune dans un courrier de juin 2024, joint en annexe pour demander une subvention exceptionnelle suite au coût des déplacements et séjours générés par la participation de trois athlètes à des finales nationales.

Ce surcoût généré, de plus de 2 300€ est précisé dans l'annexe jointe à la présente délibération.

L'association sollicite une subvention exceptionnelle de 1 500€.

Considérant que les surcoûts pour l'association liée à la participation de trois athlètes à des finales nationales ;

Considérant qu'il est de l'intérêt de la Commune d'accompagner et soutenir les performances de ces associations ;

Vu l'avis favorable de la Commission culture du 4 juillet 2024,

Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (22 POUR) :

- ♦ **APPROUVE** l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 1 500€ à l'association Danse Twirling
- ♦ **DIT** que ce montant sera imputé au budget principal au chapitre 65

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

La maire,